LIGNE DU TEMPS DE L'HISTOIRE DE LA NATION MÉTISSE

Les Métis forment un peuple autochtone à part entière et possèdent une histoire, une culture, des langues et des terres qui lui sont propres. Historiquement, ils ont de profondes racines dans les trois provinces des Prairies ainsi que dans le Nord-Ouest de l'Ontario, le Nord-Est de la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest, le Nord du Montana et le Dakota du Nord.

ANNÉE	ÉVÉNEMENT
Années 1600	Avec l'avènement de la colonisation européenne, la traite des fourrures s'amorce dans les régions que sont aujourd'hui les provinces de l'Atlantique et le centre du Canada.
1670	Une charte royale proclame la création de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Au tournant des années 1800, les Métis deviennent des employés inestimables en raison de leur savoir-faire de bateliers, de chasseurs de bison, d'ouvriers, de négociateurs et d'interprètes.
Années 1750	Des jeunes gens à l'héritage mixte vivant dans la région des Grands Lacs, y compris dans la province actuelle de l'Ontario, commencent à s'identifier comme Métis et à se marier entre eux pour former des communautés. Ils ne se voient plus comme les descendants de leurs ancêtres maternels (femmes des Premières Nations) ou paternels (colons européens), mais plutôt comme les enfants de femmes autochtones et d'hommes travaillant ou ayant travaillé sans contrat (qu'on appelait des « gens libres ») pour des commerçants de fourrure.
1759	Après la bataille des plaines d'Abraham, les Français cèdent le Canada et d'autres parties de la Nouvelle-France aux Britanniques. Avec la reprise du commerce des fourrures à Montréal dans les années 1770, une distinction est faite entre les Métis descendants de voyageurs canadiens-français et les Métis descendants d'Anglais ou d'Écossais (Anglo-Métis). Cette distinction s'estompera toutefois avec le temps.
1811	La Compagnie de la Baie d'Hudson concède à Thomas Douglas, comte de Selkirk et pair écossais, des terres de 300 438 kilomètres carrés entre la rivière Rouge et la rivière Assiniboine, dans la vallée de la rivière Rouge, pour qu'il y amène des colons écossais. Les Métis déjà établis là s'opposent au contrôle du comte de Selkirk, de peur de perdre leurs terres et de ne plus pouvoir échanger ni fournir le pemmican pour la traite des fourrures.
1812-1814	La guerre de 1812, qui se déroule surtout dans la région des Grands Lacs, établira la frontière entre le Canada et les États-Unis. Face à la perspective d'une prise de pouvoir par les États-Unis, qui viendrait bouleverser leur culture et leur vitalité économique, conjuguée à leurs étroites relations avec les Premières Nations (lesquelles appuient généralement les Britanniques), la plupart des Métis de la région (et certains de l'Ouest canadien actuel) en viennent à combattre aux côtés des Britanniques et des Canadiens.
19 juin 1816	Les Métis et leurs alliés de la Compagnie du Nord-Ouest, dirigée par Cuthbert Grant, vainquent les officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson et les colons de Selkirk lors de la bataille de la Grenouillère (ou bataille des Sept Chênes). Moins de 80 hommes se livrent au combat, qui ne dure que 15 minutes. De nombreux colons de Selkirk quitteront la colonie pour toujours, mais d'autres reviendront s'y établir de façon permanente. La Compagnie de la Baie d'Hudson tente d'entraver les pratiques de chasse et de commerce des Métis, notamment celles impliquant sa rivale la Compagnie du Nord-Ouest, avec qui les Métis entretiennent de forts liens familiaux et commerciaux. Les Métis font flotter leur drapeau, qui arbore le symbole de l'infini (ou le chiffre 8) et est le drapeau patriotique le plus ancien au Canada. Pierre Falcon, le « barde des Métis », composera *La chanson de la Grenouillère*, le premier hymne national métis et la plus vieille chanson patriotique au pays.
1821	La fusion de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest entraîne un afflux de familles de Métis vers l'établissement de la rivière Rouge.

LIGNE DU TEMPS DE L'HISTOIRE DE LA NATION MÉTISSE

Des années 1820 aux années 1850	Le sentiment identitaire des Métis se cristallise de plus en plus, à mesure que des centaines de Métis et de « Sang-Mêlé » écossais ou orcadiens de la rivière Rouge commencent à travailler de façon indépendante comme négociateurs, bateliers pour la traite des fourrures, chasseurs de bison et agriculteurs. À cette époque, en raison de leur désir d'indépendance, les Métis s'identifient comme des « gens libres » (*Otipemisiwak* ou *Free People*). Les appellations *Apeetogosan*, *Wissakodewinimi*, « Chicots » et « Bois-Brûlés » sont aussi utilisées pour rendre compte de leur héritage mixte. Les deux groupes commencent à se marier entre eux et à constater leurs intérêts communs à l'égard du monopole et de la gouvernance de la traite des fourrures de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Peu à peu, ils formeront un seul peuple : la Nation métisse.
1849	Un magistrat de la Compagnie de la Baie d'Hudson relâche le négociateur métis Guillaume Sayer, qu'il avait reconnu coupable de trafic de fourrures, en raison de la présence d'une troupe de cavaliers métis armés à l'extérieur du tribunal, menée par Louis Riel père.
1851	Les Métis se battront pendant deux jours, les 13 et 14 juillet, pour remporter une bataille décisive contre les Dakotas à Grand Coteau, juste à l'extérieur de la ville actuelle de Bismarck (Dakota du Nord). Les Métis et les Dakotas concluront peu après un traité de paix visant le partage des populations de bisons entre leurs deux nations autochtones.
1857	En 1847, l'avocat métis Alexander Isbister, alors un résident de Londres, se met à faire pression sur le gouvernement britannique pour que soient reconnus les droits ancestraux des Métis et des Premières Nations. Après 10 ans d'efforts, M. Isbister présente son dossier contre le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson devant la commission d'enquête parlementaire britannique. Il est décidé, suivant le précédent de la Proclamation royale de 1763, que lorsque la Terre de Rupert sera intégrée à une fédération britannique de l'Amérique du Nord, il faudra que la Couronne mène un processus formel de signature de traité avec les Autochtones de la région avant que la colonisation européenne et eurocanadienne ne puisse commencer.
1867	Le 1er juillet, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* est adopté; il marque la naissance du Dominion du Canada.
1869	L'établissement de la rivière Rouge, l'un des plus vastes des Grandes Plaines, regroupe environ 9 800 Métis et 1 600 colons européens.
1869	Le Dominion du Canada acquiert de la Compagnie de la Baie d'Hudson la Terre de Rupert (la vaste région qui forme le bassin hydrographique de la baie d'Hudson), sans consulter les Métis ou les Premières Nations qui y vivent. Les Métis de l'établissement de la rivière Rouge mettent en place un gouvernement provisoire, le Comité national des Métis. Le Canada n'a alors pas le choix de négocier avec ce dernier pour intégrer la région à la Confédération à titre de province, qui deviendra en 1870 la toute petite province du Manitoba. On appelle cet épisode de l'histoire la « résistance de la rivière Rouge ».
1870	Le 4 mars, Thomas Scott – violent orangiste de l'Ontario et arpenteur embauché par le gouvernement fédéral – est tué par un peloton d'exécution métis, avec l'aval de Louis Riel. Cet épisode, le plus marquant de la résistance de la rivière Rouge, pèsera lourd dans l'exécution de Louis Riel en 1885.
1870	Adopté le 15 juillet, l'*Acte du Manitoba* (*Loi sur le Manitoba*) marque la naissance du Manitoba, la cinquième province canadienne. Sous la gouverne de Louis Riel, les Métis en assurent le bilinguisme en veillant à la protection des droits des francophones. L'article 31 de l'*Acte du Manitoba* énonce que les « enfants des chefs de famille métis » recevront un total de 1,4 million d'acres. Aucune disposition ne prévoit un territoire circonscrit propre aux Métis ou des droits ancestraux de chasse et de récolte particuliers. Plus tard, on distribuera les terres prévues par l'article 31 (concessions de terre) au moyen d'une loterie. Comme les enfants métis s'avèrent plus nombreux que l'avaient cru les législateurs, on modifie l'*Acte concernant les terres de la Puissance* (*Acte des terres fédérales*) pour remettre un certificat temporaire aux enfants qui restent, ainsi qu'aux adultes qui n'étaient pas visés par l'article 31.

LIGNE DU TEMPS DE L'HISTOIRE DE LA NATION MÉTISSE

1872	Le 8 février, le gouvernement de l'Ontario met la tête de Louis Riel à prix pour 5 000 $. Ce dernier partira plus tard en exil aux États-Unis.
1870-1875	Entre août 1870 et mars 1873, le « règne de la terreur » est établi contre les Métis par les forces de l'expédition de la rivière Rouge, sous les ordres de Garnet Wolseley. Les troupes sont déployées à l'ouest par le gouvernement fédéral pour « pacifier » la nouvelle province; en réalité, les soldats canadiens attaquent les Métis, tuant des hommes et violant des filles et des femmes. D'ailleurs, de nombreux colons venus de l'Ontario font leur arrivée et ne cachent pas leur hostilité envers les Métis. Louis Riel, se sentant en danger, se réfugie aux États-Unis. Durant les années 1870, le climat social intenable force la majorité des Métis à se disperser dans les établissements au sud, dans les environs de Batoche. Louis Riel est élu à trois reprises dans une circonscription du Manitoba (une fois aux élections générales et deux fois aux élections partielles, en octobre 1873, en février 1874 et en septembre 1874), mais, craignant pour sa vie, ne siégera jamais. Il réussit toutefois à se glisser secrètement dans le Parlement pour signer les registres.
1872	Sous la direction de Gabriel Dumont, les Métis de la vallée de la Saskatchewan lancent une pétition pour qu'on reconnaisse leur droit de propriété inaliénable à 1,8 million d'acres de terre. C'est l'une des dizaines de pétitions envoyées par les Métis dans les années 1870 et 1880 pour dénoncer le régime foncier dans ce qui forme maintenant l'Alberta et la Saskatchewan.
1875	En février, le gouvernement canadien accorde l'amnistie à tous les Métis (sauf Louis Riel et Ambroise Lépine) qui ont participé à la résistance de la rivière Rouge (1869-1870). Entrée en vigueur en avril, la Loi des territoires du Nord-Ouest (Loi sur les Territoires du Nord-Ouest) ne contient aucune disposition visant la Nation métisse. Elle touche les Métis vivant dans les régions actuelles de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest, de la Saskatchewan et du nord du Manitoba. En août, la Police à cheval du Nord-Ouest force les Métis de la région de Batoche à abandonner leur organe d'autonomie gouvernementale local, le Conseil de Saint-Laurent. Présidé par Gabriel Dumont, le Conseil tente par son dernier décret de faire appliquer les mesures de conservation des lois de Saint-Laurent. Le 12 septembre, les Métis du lac à la Pluie et de la rivière à la Pluie (le territoire actuel de Fort Frances) négocient avec succès l'adhésion des « Sang-mêlé » au Traité n° 3, signé à l'origine par les « Indiens » de l'angle nord-ouest en 1873. Ce sera le seul traité historique à considérer les Métis en tant que groupe. Après avoir apposé sa signature, le Canada contreviendra aux termes du traité en essayant de pousser les Métis de la région à se dire « Indiens ».
1876	En juin, les Commissions des concessions de terres aux Métis du gouvernement fédéral commencent à délivrer des certificats temporaires de terre et d'argent. Il s'agit en fait d'un système frauduleux, si bien que la plupart des Métis ne vivront finalement jamais sur la parcelle garantie par leur certificat.
1878	Le 1er février, les Métis de Saint-Laurent (Batoche) préparent une liste de griefs. Dans une lettre au lieutenant-gouverneur David Laird, Gabriel Dumont fait plusieurs demandes : le financement des écoles locales par le gouvernement territorial, du soutien aux agriculteurs métis, la nomination d'un magistrat francophone et d'un membre métis au conseil d'administration territorial ainsi que la concession de terres, en vue de reconnaître le titre autochtone (droits fonciers) des Métis.
1879	Le 15 mai, le Parlement modifie l'*Acte concernant les terres de la Puissance* (*Acte des terres fédérales*) pour autoriser la concession de terres aux Métis des Territoires du Nord-Ouest. Ce n'est que le 28 janvier 1885 que sera établie une commission chargée de régler les griefs contestant la concession des terres dans les Territoires du Nord-Ouest, et la première réunion aura lieu bien plus tard, lorsqu'éclatera le 26 mars 1885 la bataille du lac aux Canards.

LIGNE DU TEMPS DE L'HISTOIRE DE LA NATION MÉTISSE

1881-1885	Le gouvernement canadien entreprend les travaux du Chemin de fer Canadien Pacifique, qui va de l'Ontario à la Colombie-Britannique. Résultat : tandis qu'une vague de nouveaux colons déferle dans l'Ouest canadien, l'économie et le mode de vie des Métis changent du tout au tout.
1884	Sans une assise territoriale assurée ou le droit garanti à la terre, les Métis des Prairies voient les nouveaux colons empiéter de plus en plus sur leur territoire.
1884	Le 6 mai, les Métis francophones du Nord-Ouest adoptent une résolution pour que Louis Riel négocie avec le gouvernement fédéral le règlement de griefs touchant leurs droits fonciers.
1884	Le 4 juin, James Isbister, Gabriel Dumont, Moïse Ouellette et Michel Dumas arrivent à la mission de Saint-Peter, au Montana, pour ramener Louis Riel au Canada.
1884	Le 16 décembre, Louis Riel et William Henry Jackson (son secrétaire) rédigent une pétition qui énumère les griefs des habitants du Nord-Ouest. Le gouvernement y donne suite en nommant un comité chargé d'étudier les revendications des Métis.
1885	Le 8 mars, Louis Riel dépose une motion pour former un gouvernement provisoire et rédiger une déclaration des droits. Le 18 mars, Louis Riel apprend qu'on répondra aux pétitions des Métis par la force. Les Métis forment donc sans attendre un gouvernement provisoire. Pierre Parenteau est nommé président, Charles Nolin commissaire, Gabriel Dumont adjudant général et Philippe Garnot (un Canadien français) secrétaire. Douze autres hommes métis sont élus membres du conseil. Les colons non autochtones et les Métis anglophones cessent de soutenir le gouvernement provisoire, qui installe son siège à l'église de Batoche. La première bataille de la résistance du Nord-Ouest se déroule au lac aux Canards, le 26 mars 1885. Les Métis, sous le commandement de Gabriel Dumont, défont des troupes de la Force de campagne du Nord-Ouest et des colons volontaires. Le 24 avril, les troupes métisses menées par Gabriel Dumont rencontrent l'armée du général Middleton à la Coulée des Tourond (Fish Creek). Les Métis remportent la victoire. Du 9 au 12 mai, les soldats métis combattent les troupes canadiennes à Batoche. Le 12, épuisés et à court de munitions, ils meurent bravement dans une attaque improvisée de leur adversaire. De nombreuses maisons de Métis sont pillées et incendiées, et un grand nombre de femmes et d'enfants métis se cachent le long de la rive pour éviter d'être capturés. Gabriel Dumont s'exile aux États-Unis, et Louis Riel se rend le 15 mai, trois jours après la bataille. Le procès pour trahison de Louis Riel débute le 20 juillet. Devant le tribunal, il évoque le traitement antidémocratique à l'endroit des Métis, réfute les allégations d'aliénation et explique sa vision du pays. Les Ontariens demandent son exécution, tandis que les Canadiens français du Québec plaident la clémence. Le 1er août, Louis Riel est déclaré coupable de haute trahison, même si le jury recommande qu'il soit gracié. L'avis du jury est ignoré, et les appels subséquents sont rejetés : Louis Riel est condamné à mort. Louis Riel est exécuté le 16 novembre. Son procès et sa mise à mort seront la source d'un conflit virulent dans le nouveau pays. Pour les Canadiens anglais de l'Ontario et d'ailleurs, l'exécution de Louis Riel laisse entendre que l'Ouest canadien sera dirigé par et pour les anglo-protestants. Pour les Canadiens français, cette exécution est une attaque à la francophonie du pays.

LIGNE DU TEMPS DE L'HISTOIRE DE LA NATION MÉTISSE

1885-1960	C'est le début de la période des réserves routières. Les Métis sont marginalisés socialement, économiquement et politiquement par la société dominante dans l'Ouest des Prairies; nombreux sont ceux qui occupent sans titre légal des maisons de fortune le long des réserves routières (terrains de part et d'autre des routes rurales). Beaucoup de Métis sont dispersés dans le Montana, le Dakota du Nord et le district de la rivière de la Paix, ce qui correspond à l'Alberta d'aujourd'hui, née de la résistance du Nord-Ouest de 1885.
1887	Le 17 juillet, l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba est fondée à Saint-Boniface.
1896	La colonie agricole métisse Saint-Paul-des-Métis est établie dans la province actuelle de l'Alberta. Toutefois, en 1909, la communauté est dissoute et les terres sont concédées aux Canadiens français.
1930	La Convention sur le transfert des ressources naturelles donne le contrôle des ressources naturelles et des terres publiques aux trois provinces des Prairies. Les Métis sont touchés par le paragraphe 12, qui énonce que les Autochtones ont le droit de cultiver les terres non habitées de la Couronne.
1935	Le gouvernement fédéral met sur pied l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, qui créera des pâturages communaux. De nombreux Métis établis le long des terres non habitées de la Couronne devront alors partir de force – l'exemple le plus célèbre étant celui de la communauté de Sainte-Madeleine (Manitoba).
1938	L'Association des Métis d'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest fait pression sur le gouvernement albertain pour qu'il réserve un territoire aux Métis. Le gouvernement adopte alors une loi sur l'amélioration des conditions de vie des populations métisses (*Métis Population Betterment Act*), qui circonscrit un territoire propre à cette nation. On parlera alors des établissements métis de l'Alberta pour désigner cette région, la seule assise territoriale des Métis au Canada.
1940-1960	1940-1960 : À l'origine, 12 établissements métis étaient prévus en Alberta, mais quatre sont retirés dans les années 1940 et 1950. Les terres s'étant avérées utiles pour le développement des ressources., le gouvernement albertain en reprend possession. On compte aujourd'hui huit établissements métis dans la province, qui totalisent 1,25 million d'acres de terre. En 1945, dans le but de « réhabiliter » les Métis du sud, le gouvernement de la Saskatchewan achète la ferme métisse dirigée par des oblats à Lebret et, plus tard, établit d'autres fermes métisses à Baljennie, Crescent Lake, Crooked Lake, Duck Lake, Glen Mary, Green Lake, Lestock et Willow Bunch. De nombreux Métis y sont amenés de force, et certains voient leurs maisons incendiées par les autorités gouvernementales avant qu'ils montent à bord du train qui les emmènera aux fermes. Les fermes s'avèrent des environnements paternalistes, et les Métis, qui préfèrent des emplois salariés en ville, délaissent celles-ci dans les années 1950.
1973	Maria Campbell publie *Halfbreed*, qui sensibilise le public à la marginalisation des Métis par la société dominante.
1981	Le 15 avril, la Fédération des Métis du Manitoba et le Conseil national des autochtones du Canada déposent une plainte contre les gouvernements du Canada et du Manitoba, alléguant le non-respect de leurs obligations fiduciaires et de leurs promesses concernant les terres suivant les événements de 1869-1870. Quoiqu'il reconnaisse les droits fonciers des Métis dans la province initiale du Manitoba – ainsi que dans le reste des Prairies, le Nord-Est de la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest en vertu de la Loi des terres fédérales –, le gouvernement fédéral soutient que ces droits ont été annulés par la loi et que toute éventuelle intervention au nom des Métis sera du ressort des provinces.
1982	Au paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, les Métis sont reconnus comme l'un des trois peuples autochtones au Canada, une nouveauté que l'on doit principalement à Harry Daniels.

LIGNE DU TEMPS DE L'HISTOIRE DE LA NATION MÉTISSE

1983	Le Ralliement national des Métis est fondé par la Métis Association of Alberta, l'Association of Métis and Non-Status Indians of Saskatchewan et la Manitoba Métis Federation. La Métis Nation British Columbia en intégrera les rangs dans les années 1980, et la Métis Nation of Ontario s'y joindra dans les années 1990.
1989	Le 1er juillet, la Federation of Métis Settlements et la province de l'Alberta signent l'Alberta-Métis Settlements Accord, qui prévoit de faire des établissements métis un peuplement permanent et autonome sur le plan administratif.
2003	Le 19 septembre, dans le cadre de l'affaire *R. c. Powley*, la Cour suprême du Canada déclare que les intimés Steve et Roddy Powley, deux Métis, ont un droit de chasse ancestral en vertu de l'article 35 de la Constitution. Ce droit peut s'appliquer à tout Métis vivant sur le territoire ancestral de la Nation métisse, s'il satisfait aux critères juridiques et d'ascendance, et s'il démontre qu'il a des liens avec une communauté métisse historique. Les origines de cette affaire, qui aura des répercussions sur le droit jurisprudentiel métis partout au Canada, remontent à 1993. Steve et Roddy Powley, après avoir tué un orignal mâle tout près de Sault Ste. Marie, en Ontario, ont laissé sur l'animal une carte de Métis et une note précisant que « la bête fournirait de la viande pour l'hiver ». Une semaine plus tard, les Powley ont été accusés, par des agents de conservation, de chasse à l'orignal sans permis et de possession illégale d'orignal, en contravention de la *Loi sur la chasse et la pêche de l'Ontario*.
2013	En janvier, dans le cadre de l'affaire *Daniels c. Canada*, la Cour fédérale statue que les Métis et les Indiens non inscrits sont bien des « Indiens » visés au paragraphe 91 (24) de la Constitution, et qu'ils relèvent par conséquent de la compétence fédérale. Le 8 mars, la Cour suprême du Canada déclare, dans son jugement *Manitoba Métis Federation Inc. C. Canada*, que la Couronne a manqué à ses obligations de mettre en œuvre les dispositions de la *Loi sur le Manitoba* portant sur les concessions de terre. L'affaire avait été enclenchée en 1981.
2017	Le 14 avril 2016, la Cour suprême du Canada confirme la décision initiale de la Cour fédérale du Canada, selon laquelle les Métis sont des « Indiens » visés au paragraphe 91 (24), et relèvent donc de la compétence fédérale. Par cette décision, elle statue par ailleurs que tous les peuples autochtones au Canada sont considérés comme des Indiens aux fins de ce paragraphe. Le 13 avril 2017 entre en vigueur l'Accord Canada-Nation métisse, signé par le Ralliement national des Métis et le gouvernement du Canada, qui expose comment les deux ordres de gouvernement travailleront de pair pour s'assurer que la Couronne fédérale traite honorablement les affaires de la Nation métisse.